



Carnet d'arbitrage 2022-2023

柔道



Sommaire



Présentation du judoka



Comment devenir arbitre ?



Quelques notions



Gestes et annonces d'arbitrage



L'école d'arbitrage



Les commissions d'arbitrage



Mon évaluation



Mes notes et dates d'arbitrages

Présentation du Judoka

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

✓ Numéro de licence :

✓ Adresse personnelle :

✓ Téléphone :

)



✓ Mail :

@

✓ Club :

Comment devenir arbitre ?

Préalable

Le secteur de l'arbitrage doit être compris comme faisant partie intégrante de l'activité de pratique du judo jujitsu et cela dès le club.

Pour les jeunes ou moins jeunes, être présents sur et autour des tatamis dans un rôle actif et engagé, reste une source de motivation affirmée.

Il est possible de vivre le judo dans l'arbitrage en accédant à des responsabilités, du club jusqu'au niveau international :

- commissaire sportif
- arbitre
- formateur de commissaire sportif
- évaluateur
- instructeur

Par l'arbitrage, le judoka obtient les requis et participe activement à la représentativité de son club.

Conditions générales

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, garçon ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage, sous réserve des conditions suivantes :

- Pour les filles et les garçons : être licencié, Benjamin(e)s, être arbitre de club.

a) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau de département.

b) Cycle de formation

Le candidat doit assister aux séances d'arbitrage et participer à l'arbitrage suivant les convocations proposées par le département.

c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat pourra être présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence.

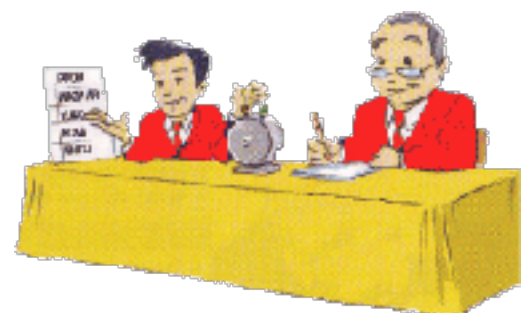
Conditions de participation aux examens d'arbitres

| | Âge minimum maximum | Grade minimum | Temps de formation | Compétition | Stages nombre – niveau |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Arbitre club | Benjamin | Ceinture J-O | À l'initiative de l'enseignant | Clubs et interclubs | Pendant les cours et/ou à l'initiative de l'enseignant |
| Département al | 16 ans | 1 ^{er} Dan | 1 an d'arbitre stagiaire | Avoir arbitré de préférence des compétitions de loisirs | Formations du département |
| Régional | 17 ans | 1 ^{er} Dan minimum | 1 an au minimum de département | Toutes les compétitions départementales + compétitions de loisirs | Formations du département + stage régional |
| Interrégional | 19 ans 65 ans | 2 ^e Dan minimum | 2 ans minimum de région | Avoir arbitré en compétitions départementales et régionales | Suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur régional ou tuteur arbitre |

| | | | | | |
|------------------------|------------------|-------------------------------------|---|---|---|
| National | 22 ans 65 ans | 2 ^e Dan | être classé parmi les meilleurs d'interrégion | Toutes les compétitions départementales régionales et inter régionales et tournois labellisés | 1 par an minimum suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur d'interrégion ou tuteur arbitre |
| Continental B | 28 ans 65 ans | 2 ^e Dan règlement F.I.J. | classement par la C.N.A. | Championnats de France | Suivi pédagogique par la C.N.A. |
| International A | 28 ans 65 ans | 3 ^e Dan | sur proposition de la C.N.A. et de l'U.E.J. | Championnats de France, Championnats d'Europe Seniors et tournois internationaux catégories A | Classement U.E.J. |

Contenu de l'examen pour l'accession au titre d'arbitre

| Titre | Lieu | Durée | Épreuves | Résultat |
|-------------------------------|---|--------------------------------|---|---|
| Club | CLUB | À l'initiative de l'enseignant | Gestion du combat Les valeurs Les gestes et annonces Tenue et attitude | Enseignant ou représentant |
| Départementa I | DÉPARTEMENT | 1 journée ou modules | A l'initiative de la Commission d'Arbitrage de Dordogne | Formateur Départemental ou représentant |
| Régional | RÉGION | 1 journée ou modules | A l'initiative de la Commission Régionale d'Arbitrage. | Formateur Régional ou représentant |
| Interrégional National | NATIONAL DÉCENTRALISÉ DANS LES INTERRÉGIONS | 1 ou 2 journées | A l'initiative de la C.N.A. sur les 1/2 finales Juniors, seniors selon candidatures présentées par les I.R.F.E.J.J. | Validé par la C.N.A. |
| Continental | CONTINENTAL | 2 journées | Épreuve théorique (entretien) Épreuve pratique | Sur décision du jury de l'U.E.J. |
| International | INTERNATIONAL | 2 à 3 journées | Épreuve pratique | Sur décision du jury de la F.I.J. |



Quelques notions...

× Tout d'abord, un peu d'histoire...

A l'origine, Jigoro KANO créa la méthode de défense à partir du jujitsu pour en faire un outil de culture morale, intellectuelle et physique.

Les différentes écoles s'opposèrent à celle de Jigoro Kano : on ne pouvait parler de compétition. Ces défis se terminaient souvent par des accidents...

Ces combats n'étaient pas minutés, ni arbitrés mais se terminaient lorsque l'un des protagonistes abandonnait ou ne pouvait reprendre le combat.

Il a fallu attendre les années 1950 pour que les compétitions se déroulent sous une forme résolument plus construite, actuelle avec arbitre, juges et des règles plus précises.



× Les règles de compétition ont suivi l'évolution du judo :

- ✓ Sans catégorie de poids,
- ✓ Avec catégorie de poids,
- ✓ Avec catégorie d'âge,
- ✓ Avec différents championnats (France, Europe, Monde),
- ✓ Avec les jeux Olympiques,
- ✓ Avec les scolaires, les universitaires, les militaires, les corporatifs, les associatifs,
- ✓ Avec les féminines.
- ✓ Avec les handisports.

× L'évolution des règles est constante :

- ✓ Sur le lieu de pratique,
- ✓ Sur les matériaux utilisés,
- ✓ Sur la tenue vestimentaire,
- ✓ Sur l'attitude des combattants et des différents continents,
- ✓ Sur la sécurité des combattants,
- ✓ Sur l'attribution des valeurs, des sanctions et de la victoire,
- ✓ Sur l'évolution des techniques.

× Aujourd'hui...

Les règles actuelles sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ffjudo.com/reglements-darbitrage-judo-ju-jitsu>

× La progression de l'arbitre :

L'élève arbitre est progressivement stagiaire départemental, départemental (F1), stagiaire régional, régional (F2), stagiaire interrégional, interrégional (F3), stagiaire national, national (F4), continental (F5) et mondial.

Chaque saison une évaluation individuelle est établie.

L'arbitre se doit d'être une personne forte dans sa tête mais aussi dans la connaissance du judo. Il doit en permanence suivre l'évolution du judo et de ses règles.

*La fonction et la responsabilité:

Sa fonction, il ne l'assume pas seul sur le tapis. C'est en équipe qu'il travaille avec ses deux juges. Cette équipe doit être soudée et homogène, confiante et solidaire afin de rendre le meilleur jugement et d'attribuer la victoire au combattant le plus méritant et efficace.

A sa disposition, il possède un règlement avec des critères positifs et négatifs qui étant appliqués détermineront toujours un vainqueur qui doit être le meilleur.

A la fin du combat, l'arbitre donnera en toute impartialité son jugement final et s'il le faut avec l'aide de ses juges.

L'arbitre est aussi un être humain :

L'arbitre ne doit pas se tromper dans ses jugements, toutefois l'erreur est humaine ...

Il n'a pas la science infuse, c'est un être engagé qui donne toujours le meilleur de lui-même au même titre que le combattant donne le meilleur de lui-même pour remporter la victoire.

Chacun doit être tolérant et accepter que l'autre progresse.

*Les POINTS en arbitrage.

L'arbitre annonce les points oralement et par des gestes. Pour marquer un avantage, il faut soit provoquer une chute, soit maintenir le partenaire en immobilisation pendant un certain temps, variable selon la catégorie d'âge.

L'avantage attribue un certain nombre de points qui sont comptabilisés par exemple pour départager deux équipes ou pour les passages de grades (1^{er} dan et au dessus...).

✓Le KINZA

Tout impact sur une ou deux fesses (a), l'omoplate (b), ou le ventre avec contrôle du bras (c), dû à l'application d'une technique de projection contrôlée par tori ayant mis Uke en danger :

(a)



(c)



(b)



(c)



CNA

- Tout contrôle du à l'application d'une technique d'immobilisation tenue moins de 10 secondes.

✓Le **WAZA-ARI**, c'est 7 points

L'arbitre annonce Waza-ari quand un combattant projette son adversaire par un mouvement auquel il manque l'un des éléments nécessaires pour l'obtention du Ippon.

Au sol, lorsqu'un combattant immobilise son adversaire en Osaekomi pendant 20 secondes consécutives ou plus mais moins de 25 secondes.

✓Le **WAZA-ARI-AWASETE IPPON**, c'est 10 points

Si un combattant avait déjà un Waza-ari pendant le combat et en obtient un autre, pendant le même combat, il se verra attribuer un Ippon.

✓Le **IPPON**, c'est 10 points

Le Ippon est attribué au combattant qui aura réalisé une technique de judo correspondant aux quatre critères suivants: Vitesse, Force, Largement sur le dos et Contrôle.

Au sol, Ippon sera accordé au combattant qui aura immobilisé son adversaire pendant une période de 25 secondes.

Il y a également Ippon quand l'un des combattants abandonne ou quand sur un étranglement ou sur une clé de bras, un combattant frappe deux fois ou dit « MAITTA » pour annoncer son abandon.

Si un combattant est pénalisé par Hansoku-Make (Disqualification) ou par un quatrième Shido, l'arbitre mettra fin au combat et désignera le vainqueur.

×Les **PENALITES** en arbitrage.

Fautes sanctionnées



⇨ **Fautes dangereuses** ou relevant d'une attitude contraire à l'esprit du judo : Hansoku make

⇨ **Le judo négatif intentionnel, y compris en Ne-Waza**, fuites, empêchement d'attaquer,... : shido !

⇨ Pour les **poussins et benjamins** : chaque 1^{re} faute mineure est expliquée et gratuite, si la même faute est reproduite, elle est sanctionnée par shido.

⇨ À partir de **minimes** les fautes sont directement sanctionnées par shido.

✓Sorties de surfaces

Les sorties totales de la surface de combat sont pénalisées sauf quand il s'agit d'une attaque, ou d'un enchaînement d'attaques, commencés en contact avec la surface.

L'arbitre peut également pénaliser un combattant qui pousse ouvertement son adversaire à l'extérieur, sans attaque apparente.

Au sol (Ne Waza), toute action est valable tant qu'une des parties du corps touche la surface de combat. Dans le cas d'Osaekomi annoncé en bordure, si les deux combattants sortent de la surface de combat alors que l'immobilisation est maintenue, l'Osaekomi n'est pas interrompue par l'arbitre, pas de mat, l'action technique continue.

La sortie en échappant à une immobilisation, un étranglement ou une luxation n'est pas pénalisée. Par contre, la « fuite » à l'extérieur est sanctionnée.



SPÉCIFICITÉS MINIMES

Kumi Kata :



- La **garde à deux mains reste une priorité.** !
- Pour toute phase d'attaque à 1 main qui aurait échouée, un retour à une garde à 2 mains est nécessaire ;
- **Ce kumi kata n'est pas autorisé ;**
L'action doit être immédiatement stoppée par Matte puis explication de la faute et pas de sanction (si récidive = shido) ;



Précisions :

- ! • **Contraintes cervicales** en tachi-waza, ne-waza (kata sankaku) : celles-ci ne sont pas tolérées et doivent être stoppées immédiatement par Matte, puis explication de la faute et pas de sanction (si récidive = shido) ;
- Clés de bras et étranglements : non autorisés ;
- Retournement sankaku autorisé dans sa forme fondamentale.
Sankaku gatame autorisé en décroisant les jambes pour valider l'osaekomi.

Arbitrage National Judo - à vocation pédagogique - Septembre 2022

CNA
Commission Nationale
d'ARBITRAGE




LES SPÉCIFICITÉS MINIMES S'APPLIQUENT AUX BENJAMINS



SPÉCIFICITÉS BENJAMINS

Kumi Kata :



- Le combat démarre à distance et passe par une garde à 2 mains ;
- La **saisie est autorisée pouce à l'intérieur du col ;** ! → 
- **Encercler la tête n'est pas autorisé ;** !
- Pour toute phase d'attaque à 1 main qui aurait échouée, un retour à une garde à 2 mains est nécessaire ;
- Ces formes de saisie ne sont pas autorisées. →  

Précisions :

- **Sutemi et makikomi : non autorisés ;**
- **Cas des makikomi :** Seules les attaques finissant en maki-komi sont autorisées (exemple : ko-uchi makikomi) ;
- ! • **Attaques directes à 2 genoux : non autorisées ;**
Une attaque qui démarre debout et se termine avec les genoux au sol doit être comptabilisée (perte d'équilibre).

Arbitrage National Judo - à vocation pédagogique - Septembre 2022

CNA
Commission Nationale
d'ARBITRAGE






PRÉCONISATIONS

POUSSINS & MINI-POUSSINS

Faire des randori arbitrés = le chronomètre est déclenché au début du combat sans temps d'arrêt jusqu'à la fin du temps de combat (sauf nécessité).

Kumi Kata :



- Le combat démarre à distance et passe par une garde fondamentale à 2 mains
- La saisie est autorisée **pouce à l'intérieur du col** ; 
- **Encercler la tête n'est pas autorisé** ; 
- **Projection** valorisée uniquement du **côté de la manche tenue**  (o uchi gari possible en forme fondamentale) ;
- Pour toute phase d'attaque à 1 main qui aurait échouée, un retour à la garde à 2 mains est nécessaire.

Précisions :

- **Attaques à genoux, sutemi et makikomi** :
non autorisés pour cette tranche d'âge
- **Hon gesa gatame** : éviter les contraintes cervicales, autorisé avec pouce dans le col ou main sur la cuisse.
Si contraintes : utiliser Sonomama/yoshi pour replacer correctement.

Arbitrage National Judo - à vocation pédagogique - - Septembre 2022

RÈGLEMENT NATIONAL POUR LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Les critères de la victoire



1^{er} Par Ippon

2^e Par un waza-ari d'écart

3^e Par un ou plusieurs kinza d'écart
(annoncés et comptabilisés)

4^e En ayant un nombre de shido inférieur
à celui de son adversaire

5^e En obtenant la **décision des arbitres** :
Hantei (décision selon l'activité générée
en tachi-waza et en ne-waza)



MINIMES



BENJAMINS



PRÉCOMISATIONS

POUSSINS & MINI-P.

| | | | |
|----------------------------|--|---|--|
| TEMPS DE COMBAT | Individuel 3 mn - Équipes 2 mn | 2 mn et 1 mn en NE WAZA si égalité à la discrétion des ETR (il en est de même pour la position de départ en NE WAZA). | 1,30 mn de Randon arbitré (MATTE uniquement en cas de basoir) et 1 mn en NE WAZA à la discrétion des départements (il en est de même pour la position de départ en NE WAZA). |
| DEBUT DU COMBAT | À distance mais la garde à deux mains reste une priorité | À distance avec un passage par une garde à deux mains | À distance avec un passage par une garde fondamentale |
| SAISIE | Une forme de KUMI KATA est INTERDIT (voir photo dans le règlement) | AUTORISÉE avec le pouce à l'intérieur du col de l'adversaire mais encorcer la tête est INTERDIT. ATTENTION 2 FORMES DE SAISIE NE SONT PAS AUTORISÉES (voir photos dans le règlement) | IDENTIQUE aux ben,amins |
| PROJECTION VALORISÉE | Côté manche et côté revers | IDENTIQUE aux minimés | Uniquement côté manche (O UCHI GARI possible en garde fondamentale) |
| PHASE D'ATTAQUE | Après une attaque à une main qui échoue, le retour à une garde à deux mains est nécessaire | IDENTIQUE aux minimés | IDENTIQUE aux ben,amins et minimés |
| ATTAQUE A GENOUX | ✓ AUTORISÉE | ✗ Directe à deux genoux INTERDIT, toutefois une attaque qui démarre debout (UKE chargé) et qui se termine avec les genoux au sol suite à perte d'équilibre sera valorisée. | ✗ INTERDIT |
| SUTEMI | ✓ AUTORISÉ | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT |
| MAKI-KOMI | ✓ AUTORISÉ | ✗ DIRECT : INTERDIT mais une attaque finissant en MAKI-KOMI est autorisée. | ✗ INTERDIT |
| LES FAUTES | Directement sanctionnées par SHIDO (sauf contraintes cervicales). | Première faute mineure est expliquée et gratuite, si la même faute est reproduite, c'est SHIDO. | IDENTIQUE aux ben,amins |
| CONTRAINTES CERVICALES | ✗ INTERDIT en TACHI-WAZA et NE-WAZA L'arbitre annoncera immédiatement MATTE. Explication de la faute et pas de pénalité. Si récidive : SHIDO. RETOURNEMENT SANKAKU Autorisé dans sa forme fondamentale et autorise en décroisant les jambes pour l'immobilisation valider l'immobilisation. | ✗ INTERDIT en TACHI-WAZA et NE-WAZA L'arbitre annoncera immédiatement MATTE. Explication de la faute et pas de pénalité. RETOURNEMENT SANKAKU IDENTIQUE aux minimés. HON GESA GATAME - Autorisé avec le pouce dans le col ou main sur la cuisse. SI CONTRAINTES CERVICALES, l'arbitre annoncera SONOMAMA, replacera correctement la main et annoncera YOSHI. | IDENTIQUE aux ben,amins RETOURNEMENT SANKAKU IDENTIQUE aux minimés. HON GESA GATAME - Autorisé avec le pouce dans le col ou main sur la cuisse. SI CONTRAINTES CERVICALES, l'arbitre annoncera SONOMAMA, replacera correctement la main et annoncera YOSHI. |
| CLÉS DE BRAS ETRANGLEMENTS | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT |

CLÉS DE BRAS ETRANGLEMENTS

✗ INTERDIT

✗ INTERDIT

✗ INTERDIT

Gestes et annonces d'arbitrage

Arbitre central :



Ippon



Waza-ari



Waza-ari-
awasete-ippou



Attribution
Kinza



Osaekomi



Toketa



Hikiwake



Matte



Sono-mama



Pour annuler une
opinion déjà exprimée



Hantei



Pour indiquer
le vainqueur



Pour signifier au(x)
combattant(s) de
rajuster le Judogi



Appeler le
médecin



Attribution de pénalité



Non combativité



Fausse attaque



Attitude défensive exagérée



Hajime, Soremade



Non valable



Appel des juges

Juges :



Action à l'intérieur



Action à l'extérieur



Non valable



Hantei



Position normale du juge



Juge en position debout



Le juge exprime son opinion

Ippon : lever un bras tendu au-dessus de la tête, paume de la main vers l'avant.

Waza-ari : tendre un bras à l'horizontale de côté à la hauteur de l'épaule, paume de la main vers le bas.

Waza-ari-awasete-ippou : tout d'abord geste de Waza-ari suivi du geste de Ippon.

Yuko : lever un bras avec un angle de 45 degrés de côté, paume de la main vers le bas

Osaekomi : tendre le bras en direction des combattants avec la paume de la main dirigée vers le bas tout en s'inclinant vers eux et en leur faisant face.

Toketa : tendre un bras vers l'avant et l'agiter rapidement de gauche à droite deux ou trois fois tout en s'inclinant vers les combattants.

Hikiwake : tendre le bras vers le haut, main ouverte (pouce vers le haut), l'abaisser à l'horizontal devant soi et maintenir quelques instants.

Le geste de Hikiwake s'applique uniquement aux compétitions par équipes et en poules.

Matte : lever un bras à l'horizontale en direction du chronométreur, paume de la main dirigée vers celui-ci (doigts joints vers le haut).

Sono-mama : se pencher vers l'avant et toucher les deux combattants avec la paume des mains.

Yoshi : Exercer une pression sur les deux combattants avec la paume des mains.

Pour annuler une opinion déjà exprimée : répéter d'une main le geste de l'évaluation erronée tout en levant l'autre main devant soi au dessus de la tête et en l'agitant de droite à gauche deux ou trois fois.

Hantei : pour indiquer qu'il est prêt à annoncer Hantei, l'arbitre tendra les bras vers l'avant avec un angle de 45 degrés, poings fermés. Il devra tenir le drapeau rouge dans sa main droite et le drapeau blanc dans sa main gauche. En annonçant Hantei l'arbitre devra exprimer son opinion en levant le bras droit ou gauche.

La levée des drapeaux doit s'effectuer simultanément par l'arbitre et les juges. Le geste de Hantei s'applique lorsqu'il y a égalité à la fin du temps du combat.

Pour indiquer le vainqueur d'un combat : avancer d'un pas, tendre un bras au-dessus de l'épaule en direction du combattant, main ouverte, paume vers l'intérieur.

Pour signifier au(x) combattant(s) de rajuster le Judoji : croiser la main gauche sur la droite au niveau de la ceinture, paumes vers l'intérieur.

Appeler le médecin : faire face à la table médicale, agiter un bras (la paume vers le haut) de la direction de la table médicale vers le combattant blessé.

Attribution de pénalité (Shido, Hansoku-make) : pointer l'index (poing fermé) en direction du combattant.

Non combativité : faire tourner les avant-bras vers l'avant au niveau de la poitrine puis, pointer l'index en direction du combattant.

Fausse attaque : tendre les bras à la hauteur des épaules, poings fermés, paumes vers le bas et faire une action vers le bas avec les deux mains.

Attitude défensive exagérée : tendre les bras à la hauteur des épaules poings fermés.

Non valable : pour ne pas valider une action, lever une main devant soi au-dessus de la tête et en l'agitant de droite à gauche deux ou trois fois.

Hajime, Soremade : pour débiter ou terminer le combat, mettre les bras le long du corps, jambes jointes.

Appel des juges : lorsque l'arbitre ou les juges l'estiment nécessaire, une brève concertation peut avoir lieu. Tendre les bras à l'horizontale et rapprocher les mains en direction de la tête, en pliant les bras.

Après avoir fait un geste officiel, l'arbitre peut désigner le coté du combattant qui a obtenu l'avantage ou la pénalité.

Dans le cas d'un arrêt prolongé du combat, l'arbitre indique au(x) combattant(s) qu'il(s) doit(vent) reprendre leur place.

L'arbitre doit maintenir suffisamment longtemps son geste afin de s'assurer que son annonce a bien été vue des juges et des commissaires sportifs, en prenant soin de ne pas perdre de vue les combattants.

Si les deux combattants doivent être pénalisés en même temps, chaque pénalité sera attribuée individuellement .

Tout geste rectificatif doit immédiatement suivre le geste d'annulation.

L'annulation d'une valeur exprimée doit se faire sans annonce. La nouvelle valeur, s'il y a lieu, est annoncée.

Pour indiquer le vainqueur l'arbitre reprendra sa position du début de combat, avancera d'un pas (pied gauche) et indiquera le vainqueur, puis effectuera un pas en arrière (pied droit).

Action à l'intérieur (Jonai) : pour indiquer qu'il estime qu'une action en bordure est valable (voir art. 10), le juge doit lever une main en haut de son épaule puis abaisser son bras tendu (main ouverte, pouce vers le haut, doigts joints) verticalement au-dessus de la démarcation entre la surface de combat et la surface de sécurité tout en maintenant ce geste un instant.

Action à l'extérieur (Jogai) : pour indiquer qu'il estime qu'une action en bordure n'est pas valable (voir art. 10), le juge doit tendre un bras à l'horizontale (main ouverte, pouce vers le haut, doigts joints), au-dessus de la démarcation entre la surface de combat et la surface de sécurité et l'agiter plusieurs fois (2 ou 3 fois) de l'intérieur vers l'extérieur (bien attendre la fin de l'action).

Non valable : pour indiquer, qu'à son avis, une opinion donnée par l'arbitre en vertu de l'art. 8 n'est pas valable, le juge doit lever une main au-dessus de la tête et l'agiter de droite à gauche deux ou trois fois.

Hantei : à l'annonce de Hantei par l'arbitre, les juges

doivent tenir le drapeau rouge dans la main droite et le drapeau blanc dans la main gauche et doivent lever simultanément, au-dessus de leur tête, le drapeau afin d'indiquer le combattant qu'ils considèrent devoir mériter la décision.

Juge en position debout : en cas d'avis contraire des deux juges, ils se lèvent et celui le mieux placé «visuellement» attire l'attention de l'arbitre, ceci est valable dans toutes les situations jugées nécessaires au bon déroulement du combat.

Le juge exprime son opinion lorsqu'elle diffère de celle de l'arbitre par le geste approprié (exemple du Ippon) .

L'école d'arbitrage

Coupe du Jeune Arbitre Minime

Epreuve Théorique: (notée sur 20, coef.. 1) :

Questionnaire à choix multiples sur le règlement d'arbitrage.

Epreuve Pratique : (notée sur 20. coef. 2) :

Arbitrage des benjamin(e)s

Le Dimanche 5 mars 2023 au Dojo départemental à 9h00

Sélection par la Commission d'Arbitrage de Dordogne pour arbitrer la phase régionale Minime du 6 Mai 2023

Coupe du Jeune Arbitre Cadet

Epreuve Théorique: (notée sur 20, coef.. 1) :

Questionnaire à choix multiples sur le règlement d'arbitrage.

Epreuve Pratique : (notée sur 20. coef. 2) :

Arbitrage des minimes

Le Dimanche 11 décembre 2023 au Dojo départemental à 9h30

Grade minimum : ceinture verte

Sélection par la Commission d'Arbitrage de Dordogne pour arbitrer la phase interdépartementale du 21 janvier, sélective pour la phase régionale du 12 février 2023 sélective pour la phase nationale du 13-14 mai

L'école d'arbitrage permet la formation et l'intégration à la commission d'arbitrage de Dordogne.

En effet, le judoka minime ou cadet qui a suivi l'école d'arbitrage peut intégrer la commission d'arbitrage, arrivé en junior, avec le niveau stagiaire F1.

FORMATION D'ARBITRAGE ET COM. SPORTIF

Dimanche 9 octobre 2022 au dojo départemental de 9h30h à 16h

Dimanche 13 novembre 2022 au dojo départemental de 9h à 16h

Dimanche 11 mars 2023 au dojo départemental de 10h à 16h

Les commissions d'arbitrage

Ecole d'arbitrage départementale :

- ☞ Coupe du Jeune Arbitre Minime
- ☞ Coupe du Jeune Arbitre Cadet

Arbitre Club

Commission Arbitrage Dordogne :

- ☞ Formation et évaluation stagiaires F1
- ☞ Formation stagiaires F2
- ☞ Formation continue des arbitres

Commission Régionale d'Arbitrage :

- ☞ Formation et évaluation stagiaires F2
- ☞ Formation stagiaires F3 F4
- ☞ Formation continue des arbitres

Mon évaluation

Prénom :

NOM :

Date :

Manifestation :

Observateur :

Coupe Minimes
Coupe Cadets
Stagiaire F1
Stagiaire F2

acquis

en cours
d'acquisition

Arbitre central

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ✓ ✓ ✓ ✓ Tenue et prestance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ ✓ ✓ ✓ Parle assez fort | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ ✓ ✓ ✓ Justesse des signes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ ✓ ✓ ✓ Observe l'avis des juges (Travail en équipe) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ ✓ ✓ Ne cache pas la vue des juges | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Anticipation du placement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Placement travail au sol (tête) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Maitrise du combat (Justesse des pénalités) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Juge

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ✓ ✓ ✓ ✓ Tenue indique les sorties de surfaces | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ✓ ✓ ✓ Exprime clairement son avis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

"Entraide et prospérité mutuelle"

自他共榮

Mes notes d'arbitrages





MINIMES



BENJAMINS



POUSSINS & MINI-P.

PRÉCONISATIONS

| | | | |
|----------------------------|--|---|---|
| TEMPS DE COMBAT | Individuel 3 mn - Équipes 2 mn | 2 mn et 1 mn en NE WAZA si égalité à la discrétion des ETR (il en est de même pour la position de départ en NE WAZA). | 1,30 mn de Randori arbitré (MATTE uniquement en cas de bassin) et 1 mn en NE WAZA à la discrétion des départements (il en est de même pour la position de départ en NE WAZA). |
| DEBUT DU COMBAT | À distance mais la garde à deux mains reste une priorité | À distance avec un passage par une garde à deux mains | À distance avec un passage par une garde fondamentale |
| SAISIE | Une forme de KUMI KATA est INTERDIT (voir photo dans le règlement) | AUTORISÉE avec le pouce à l'intérieur du col de l'adversaire mais encerler la tête est INTERDIT. ATTENTION 2 FORMES DE SAISIE NE SONT PAS AUTORISÉES (voir photos dans le règlement) | IDENTIQUE aux benjamins |
| PROJECTION VALORISÉE | Côté manche et côté revers | IDENTIQUE aux minimés | Uniquement côté manche (O UCHI GARI possible en garde fondamentale) |
| PHASE D'ATTAQUE | Après une attaque à une main qui échoue, le retour à une garde à deux mains est nécessaire | IDENTIQUE aux minimés | IDENTIQUE aux benjamins et minimés |
| ATTAQUE A GENOUX | ✓ AUTORISÉE | ✗ Directe à deux genoux INTERDIT, toutefois une attaque qui démarre debout (UKE chargé) et qui se termine avec les genoux au sol suite à perte d'équilibre sera valorisée. | ✗ INTERDIT |
| SUTEMI | ✓ AUTORISÉ | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT |
| MAKI-KOMI | ✓ AUTORISÉ | ✗ DIRECT : INTERDIT mais une attaque finissant en MAKI-KOMI est autorisée. | ✗ INTERDIT |
| LES FAUTES | Directement sanctionnées par SHIDO (sauf contraintes cervicales). | Première faute mineure est expliquée et gratuite, si la même faute est reproduite, c'est SHIDO. | IDENTIQUE aux benjamins |
| CONTRAINTES CERVICALES | ✗ INTERDIT en TACHI-WAZA et NE-WAZA L'arbitre annoncera immédiatement MATTE. Explication de la faute et pas de pénalité. Si récidive : SHIDO. RETOURNEMENT SANKAKU Autorisé dans sa forme fondamentale et autorisé en décroisant les jambes pour l'immobilisation valider l'immobilisation. | ✗ INTERDIT en TACHI-WAZA et NE-WAZA L'arbitre annoncera immédiatement MATTE. Explication de la faute et pas de pénalité. RETOURNEMENT SANKAKU IDENTIQUE aux minimés. HON GESA GATAME - Autorisé avec le pouce dans le col ou main sur la cuisse. Si CONTRAINTES CERVICALES, l'arbitre annoncera SONOMAMA, replacera correctement la main et annoncera YOSHI. | IDENTIQUE aux benjamins RETOURNEMENT SANKAKU IDENTIQUE aux minimés. HON GESA GATAME - Autorisé avec le pouce dans le col ou main sur la cuisse. Si CONTRAINTES CERVICALES, l'arbitre annoncera SONOMAMA, replacera correctement la main et annoncera YOSHI. |
| CLÉS DE BRAS ETRANGLEMENTS | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT | ✗ INTERDIT |



柔道

CODE MORAL DU JUDO

LA POLITESSE

c'est le respect d'autrui

LE COURAGE

c'est faire ce qui est juste

LA SINCÉRITÉ

c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

c'est être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

c'est parler de soi-même sans orgueil

LE RESPECT

sans respect aucune confiance ne peut naître

LE CONTRÔLE DE SOI

c'est savoir tair sa colère

L'AMITIÉ

c'est le plus pur des sentiments humains

